



BP 32
30270 SAINT JEAN DU GARD
Tél: 06.78.00.18.30
Mél: contact@sngpckda.org
Site : www.sngpckda.org

Saint Jean du Gard, le 17 septembre 2026

Contribution à l'enquête publique – Régularisation et pérennisation du stade d'eau vive de L'Argentière-la-Bessée

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le Syndicat National des Guides Professionnels de Canoë-Kayak et Disciplines Associées (SNGP CKDA) a pris connaissance du dossier de régularisation du stade d'eau vive de L'Argentière-la-Bessée, établi par ARTELIA pour le compte de la commune, actuellement soumis à enquête publique.

En tant qu'organisation syndicale représentant des guides professionnels de canoë-kayak et disciplines associées, nous sommes directement concernés par l'avenir de cet équipement, qui constitue depuis sa création en 1993 un site de référence pour l'exercice de notre profession, la formation aux métiers de l'eau vive et le perfectionnement technique de nos adhérents.

Nous exprimons par la présente notre avis favorable au renouvellement de l'autorisation administrative du stade d'eau vive et à sa pérennisation.

Le stade d'eau vive de L'Argentière-la-Bessée constitue un outil indispensable à l'exercice de notre profession : il permet l'organisation de sessions de formation, d'entraînement et d'évaluation en conditions maîtrisées, ainsi que le maintien des compétences en sécurité indispensables à nos métiers. Il contribue par ailleurs, plus largement, au dynamisme du tourisme sportif et à l'activité économique du territoire, dont dépendent de nombreux professionnels que nous représentons.

Nous avons également pris connaissance des éléments du dossier relatifs aux incidences de l'aménagement sur le milieu naturel et le fonctionnement de la Durance. Sans nous prononcer sur les aspects techniques de ces questions, qui relèvent de l'expertise des services compétents, nous soulignons l'importance que les enjeux liés au fonctionnement naturel du cours d'eau soient pris en compte dans les opérations d'entretien et d'intervention à venir, dans un objectif de conciliation durable entre pratique sportive professionnelle et préservation du milieu.

Nous nous tenons à la disposition de la commune et des services instructeurs pour apporter notre expertise de terrain et notre connaissance des enjeux propres à l'exercice de notre profession sur ce site.

Nous vous remercions de prendre en compte cette contribution et restons à votre disposition pour tout échange complémentaire sur la vie du site et les enjeux liés à sa pérennisation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le président du SNGP CKDA
Thomas PASCAL